



BÜLTEN BULLETIN

**INFO-TÜRK AJANSI
INFO-TÜRK AGENCY
AGENTSCHAP INFO-TÜRK
AGENCE INFO TÜRK
INFO-TÜRK AGENTUR**

COLLECTIF TURC D'EDITION ET DE DIFFUSION
SQUARE CH.M.WISER, 13/2 - 1040 BRUXELLES
TEL: (32-2) 230 34 72 - DEPOT LEGAL 2198
COMPTE BANQUE D'INFO-TÜRK 310-0148714-02

Reproduction de nos articles autorisée
avec la mention de la référence Info-Türk

PERIODIQUE MENSUEL
5^{ème} année - Décembre 1980
Français 49
Abonnement annuel
Benelux 200 FB
Etranger 250 FB

INFO-TURK VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNEE

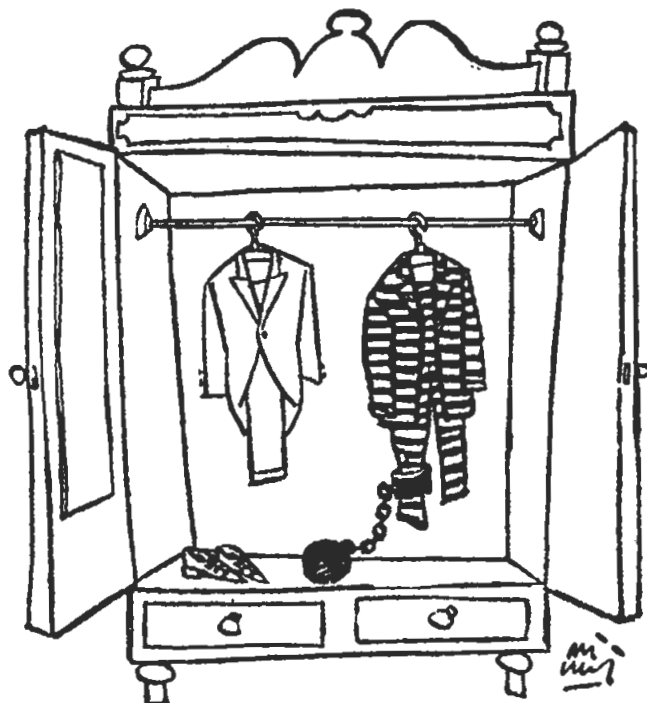
DEUX DOCUMENTS D'INFAMIE DE LA JUNTE FASCISTE MILITAIRE

Il y a tout juste un an, alors que nous cloturons 1979 et que nous entrons en 1980, les commandants de l'armée en Turquie donnaient le premier signe d'une ère obscure en envoyant un ultimatum au Président de la République.

Avec le coup d'état du 12 septembre 1980 cette ère obscure a débutée de toute sa brutalité et, comme nous l'avons déjà expliqué en détail dans nos BULLETINS précédents, on est passé en Turquie à l'application d'une dictature fasciste dans le cadre des plans de l'OTAN et du FMI.

Comme pour toute dictature fasciste le seul moyen de se maintenir au pouvoir pour la junte est la terreur d'état.

En terminant l'année 1980, nous faisons part à l'opinion mondiale de deux documents prouvant l'infamie de la junte militaire fasciste.



La garde-robe d'un
journaliste progressiste Turc

Témoignage de Muzaffer Erdost

COMMENT ILHAN ERDOST A-T-IL ETE ASSASSINE

SOUS LA TORTURE PAR LES MILITAIRES

On avait déposé une note à la librairie de mon cousin situé au "Zafer Çarşısı". Il y était dit que j'avais un dossier à la section de presse du département politique de la Sûreté, et que je devais y téléphoner.

Le matin du Lundi 3 Novembre 1980, j'ai téléphoné au lieu-dit. Un monsieur Cevat, commissaire en chef de la section de presse m'a dit de passer à la Sûreté. Quand je lui ai demandé la raison de cette convocation, il m'a répondu qu'il ne le savait pas et que c'était le commandement de l'état de siège qui avait écrit qu'on me fasse venir.

Le même matin, je me suis rendu à la Sûreté. On m'a demandé pourquoi mon frère, Ilhan Erdost n'était pas venu avec moi. Nous n'étions pas au courant et Ilhan n'avait pas été convoqué. Sur le bureau, il y avait un papier où il était demandé qu'on fasse une perquisition chez moi et chez Ilhan, ainsi que dans nos bureaux. Il y avait aussi un autre papier écrit à la main, exigeant qu'une enquête profonde soit effectuée, même si aucune preuve n'était trouvée.

Le matin même, nos maisons et bureaux étaient fouillés. Aucun élément de délit n'a pu être trouvé. On a simplement relevé une liste des livres que nous avions chez nous, et dont la plupart proviennent des "éditions de gauche" dont je suis le propriétaire. Cette liste a été rapportée à la section déléguée du département politique pour vérifier si elle ne contenait pas des titres interdits. On nous a déclaré plus tard que 3 d'entre eux étaient sanctionnés de confiscation, et avaient donc été retenus. J'ai passé la nuit à la garde au 6. étage de la Sûreté.

Le lendemain matin, le commissaire en chef de la section de presse a pris ma déposition. Il m'a questionné en détail sur mon lieu de naissance; les occupations de mon père, ma mère, mes frères; mes études primaires, secondaires; ma vie d'étudiant à la faculté; mon mariage, mes enfants. Il m'a aussi interrogé en détail sur l'évolution de mes idées politiques et culturelles et leur état actuel; mes croyances.

religieuses et d'autres sujets semblables. Toutefois, aucune accusation n'a été portée.

J'ai dû m'expliquer cependant minutieusement sur les 3 livres retrouvés chez moi pour leur dire que je publie ces livres depuis plus de 10 ans, et qu'aucune interdiction précise n'était retenue à leur sujet. La décision de confiscation sur le premier avait été retirée, tandis que celles prises sur les 2 autres ne touchaient pas nos éditions mais des livres publiés sous le même nom mais dans d'autres éditions.

Le matin du 5 Novembre 1980, Ilhan vint à la section de presse. On lui prit sa déposition de la même manière mais un peu plus brièvement. Ilhan était propriétaire des éditions Onur et de l'imprimerie Ilkyaz qui n'imprimait presque exclusivement que nos publications. Comme elle était en faillite, nous avons décidé au début de l'année de la liquider, et en Juin 1980 nous l'avons fermé et licencié ses employés. Ainsi, son électricité était coupée et ses machines mises à la vente.

Ilhan, bien que propriétaire de l'imprimerie, ne s'y rendait presque jamais. Elle était dirigée par le directeur responsable, et les livres qui y étaient imprimés étaient déposés dans les temps limites légaux chez le procureur de la république, à la Sûreté et au dépôt légal. La responsabilité légale de l'imprimeur se limite au dépôt des textes imprimés aux autorités définies dans la loi et dans les temps imposés par la loi. Non seulement toutes ces obligations étaient remplies scrupuleusement, mais en plus aucun livre de cette imprimerie n'avait été sanctionné de confiscation par un tribunal quelconque ni frappé d'interdiction par le commandement de l'état de siège.

Mon frère Ilhan fut emmené le jour même vers midi à la garde de la Sûreté où je me trouvais. Là, il m'a résumé sa déposition et m'a dit qu'il avait fait noter méticuleusement les points relatifs à l'imprimerie.

Toujours le même jour, nous avons été emmenés, accompagnés d'un policier en civil, à Mamak, à la section des relations publiques du commandement de l'état de siège. Il était 15H00 quand nous y sommes parvenus. Un sous-officier nous a dit qu'on venait de téléphoner du conseil juridique pour ordonner de ne plus accepter de nouveaux dossiers. Nous avons été ramenés à la Sûreté, toujours accompagnés du policier en civil, et avons encore passé la nuit à la garde du 6. étage.

Le lendemain matin à 9H30 on nous a conduit encore une fois à l'état de siège, avec cette fois ci un monsieur Ziya de la section de presse en guise d'accompagnateur. Un dossier contenant un livre d'Ilhan (Engels, La Dialectique De La Nature) et 3 livres à moi (Engels, " " " " ; Lénine, Sur La Jeunesse; Staline, Anarchisme Ou Socialisme?) ainsi que nos dépositions et une lettre de la Sûreté, a été déposé au conseil juridique. C'est là que les dossiers sont examinés et le juge militaire qui instruit l'affaire décide soit d'une garde à vue ou d'un relâchement, soit d'un renvoi au procureur de la république pour incompétence ou d'un renvoi à la Sûreté pour compléter le dossier.

Nous pensions que nous serions très probablement renvoyés au procureur et que là, comme la possession de livres même interdits ne constitue pas un délit, un non-lieu serait prononcé et notre libération serait décidée. Il n'y avait aucune raison pour qu'on nous garde. Nous avons commencé à attendre dans cet état d'esprit. Aucune décision dans la matinée. A 15H00, le policier qui nous avait accompagné est

allé au conseil juridique et là il est renseigné par le sous-officier de garde qui lui dit que le juge avait à peine commencé d'étudier notre dossier. Ensuite à 17H00, quand nous sommes repassés, le juge était pour affaire. Il aurait cependant précisé qu'il allait revenir et qu'une réponse définitive serait donnée jusqu'à 20H30. Pourtant, à 19H00, le policier a été rappelé et on lui a dit que le juge ne reviendrait plus aujourd'hui et qu'il fallait nous ramener à la Sûreté pour que nous puissions revenir le lendemain matin. Nous avons donc passé encore une nuit à la garde.

Le lendemain matin, c'est-à-dire le 7 Novembre 1980, nous sommes retournés à l'état de siège. Après avoir attendu jusqu'au soir, à 17H30, à la fin des heures de travail, le policier a été rappelé et quand il est revenu quelques minutes plus tard, il nous a dit que nous étions placés en garde à vue. D'habitude dans ces cas là, l'article de loi auquel on se réfère est mentionné. Quand nous l'avons demandé au policier, il nous a répondu qu'aucun article n'était mentionné mais, qu'en guise de motif, il n'était écrit sur l'ordre que: "Déten-tion de livres interdits".

Le pénitencier se situe dans la même garnison, sur une colline à l'intérieur. Mon oncle qui attendait à la porte est venu avec sa voiture pour nous y conduire. Ma femme Rana l'accompagnait. Escortés par le policier nous sommes arrivés à Ilhan et moi à quelques pas de l'entrée. Comme j'avais déjà fait de la prison plusieurs fois, ma femme était habituée à ce genre de rentrée et de sortie. Elle avait toujours su se comporter courageusement. Pourtant, quand nous sommes descendus de la voiture nous avons vu des larmes couler sur ses joues. Ilhan lui a dit en riant: "Grande soeur Rana, c'est la première fois que je te vois pleurer à la porte de la prison!". Rana lui a répondu: "Ilhan, j'ai peur que cette fois ci cela ne soit différent". Nous l'avons consolée.

Alors que nous attendions dehors, les formalités de notre incarcération étaient effectuées à l'intérieur. On nous avait placés au "bloc C". J'avais déjà fait une fois près de 2 ans et la dernière fois 15 jours dans ce pénitencier. C'est pourquoi j'ai dit à Ilhan: "Le "bloc C" est meilleur car on peut voir de là les environs et la nature". C'était la première fois qu'Ilhan allait en prison.

Nous savions que nous allions être enfermés au pénitencier car après le 12 Septembre les lieux de détention des "gardés à vue" et des "mis aux arrêts" étaient réunis.

La prison militaire de Mamak est composé de 3 blocs séparés. Le nouveau bâtiment construit après la période du 12 Mars 1971, constitue le "bloc A". L'ancien bâtiment situé juste à côté est le "bloc B". Ensuite, à 10 minutes à pied du "bloc A" en bas de la garnison, des casernes furent transformées en pénitencier et formèrent ainsi le "bloc C". Plus tard 4 autres quartiers de caserne devinrent quartier de pénitencier et constituent depuis les "divisions D, E, F, G" reliées au "bloc C".

Avant d'entrer dans le bâtiment, on nous a questionné sur nos idées politiques, nous avons répondu "gauche" et ils ont inscrit "gauche" sur notre registre d'écrôu.

D'abord nous avons été emmenés dans une petite chambre avec des escaliers à l'intérieur, située au "bloc A" afin de nous prendre en photo et de préparer notre fichier. Il y avait là encore 3 personnes venus avant nous et 2 autres ont été emmenés pendant que nous étions là. Nous avons été placés dos au mur, en rang sur les marches de l'escalier. Nous avons été

photographiés d'abord avec nos cheveux et nos moustaches, l'un et l'autre de face et de profil. Ensuite nos cheveux et nos moustaches ont été rasés à la machine et nous avons de nouveau été photographiés de face et de profil, cette fois-ci sans cheveux ni moustaches. On nous a donné ensuite des fiches que nous avons remplies. Les emplacements réservés à la description de notre aspect extérieur étaient remplis par un soldat. Il nous plaçait chacun à tour de rôle en face de lui, nous mettait au garde à vous et nous faisant tourner à droite à gauche il inscrivait ses observations. S'il voyait un défaut quelconque dans notre attitude il nous insultait et nous frappait à coups de poings, bottes ou matraque. Mon frère et moi avons chacun reçu 2 coups de matraques sur nos mains pendant que nous étions à la file.

Nous avons été ensuite séparés des autres détenus. Le soldat qui notait nos descriptions a téléphoné quelque part pour demander une des grandes voitures cellulaires pour transporter 2 détenus au "bloc C". A ce moment là on a dû lui dire qu'il n'y avait plus de grandes voitures puisqu'il a dit: "Non une petite ne conviendrait pas". Après quelques monosyllabes échangées, il a dit: "Y a-t-il un Reo? Oui ça, ça pourra aller, envoyez-le alors". Il a téléphoné ensuite au "bloc C" pour les prévenir qu'il avait demandé une voiture pour les 2 "gardes à vue" et qu'il leur fallait envoyer un sous-officier de garde pour venir chercher les détenus.

Un peu plus tard un sous-officier est entré et a demandé: "Lesquels?". On nous a montré, mon frère et moi. Un soldat est entré à sa suite, et derrière lui 2 autres attendaient au seuil. Nous étions toujours au garde à vous et nous attendions tournés face au mur. Le soldat qui était juste derrière le sous-officier nous a demandé quel était notre délit et nous lui avons répondu: "Détenition de livres interdits". Il a encore demandé: "C'est-à-dire?". Je n'avait pas compris sur le coup, il voulait savoir si c'était de droite ou de gauche. Nous lui avons dit que c'était de gauche.

Ils nous ont emmené de là et à la sortie du "bloc A" ont encore une fois fouillé nos affaires. Le sous-officier, poussant du pied nos brosses à dent et nos dentifrices, a dit aux soldats: "Prenez ça, vous les donnerez à quelqu'un". Puis sur un ton d'insulte, il nous a dit: "Vous empoisonnez même des gosses de 10 ans. Là-dedans, c'est plein de ceux que vous avez empoisonnés. A cause de vous nous n'avons plus la paix. Ces pauvres gosses (il montrait les soldats) ne peuvent même plus dormir la nuit". Là dessus alors que je montais dans la voiture, les coups de matraques ont commencé à pleuvoir sur notre dos. J'ai pu réussir à me jeter dans la voiture cellulaire. Ensuite mon frère a pu aussi se jeter dans la voiture de la même façon. Nous nous sommes assis face à face sur la banquette.

La voiture cellulaire était composée de 2 parties: L'une réservée aux détenus, l'autre pour les gardiens. Une porte métallique séparait les 2 parties. Armés de matraques, 4 soldats sont montés dans la voiture. Avant qu'elle ne démarre, ils sont passés dans notre partie et nous ont ordonné de nous lever. Ils nous ont placés sur le flanc gauche de la voiture, côte à côte au garde à vous et ont commencé à nous matraquer, à 2 sur chacun de nous. Les coups de matraques tombaient de plus en plus fort et de plus en plus vite, ils frappaient sans pitié. Au bout d'un moment j'ai commencé à crier, mon frère lui ne criait pas. De tous les côtés pleuvaient des coups de poings de pieds ou de matraques. Je me suis retrouvé à un

moment le dos tourné vers l'avant de la voiture, et j'ai vu mon frère un genou à terre, il avait du mal à se lever. 2 soldats le frappaient de coups de pied et de matraques. Il avait été opéré de la colonne vertébrale pour hernie discale il y a 6 ans. Je les ai supplié de me battre à sa place parce que son dos était brisé, mais personne ne m'a écouté. Mes yeux lançaient des flammes à cause des poings et gifles que j'avais reçu sur le visage. Je ne voyais plus mon frère, il n'y avait aucune lumière dans la voiture et il faisait noir. J'apercevais de temps en temps les lumières des fenêtres à barreaux sur le trajet de la voiture qui avançait à l'allure d'un escargot. J'ai pu encore apercevoir mon frère en train d'être battu, cette fois-ci debout. Ce trajet m'a semblé durer des heures. Puis, la voiture s'est arrêtée.

La porte s'est ouverte et on nous a fait descendre à coups de pied. Nous marchions vers le pénitencier mais ils nous ont crié de nous arrêter et ont de nouveau commencé à nous battre, le sous-officier à leur tête. Avec ce nouveau passage à tabac, nous n'en pouvions plus et nous avons supplié le sous-officier. Il nous a dit: "Vous n'aviez qu'à y penser avant". Encouragés par cette parole, les soldats ont frappé de plus belle. Mon frère est encore tombé par terre sans pouvoir se relever cette fois. Ils se sont rués sur lui et il s'est relevé à grande peine. Ils nous criaient de nous mettre au garde à vous. Nous tûtions sur place et nos mains étaient enflées. Nous n'arrivions plus à les mettre sur le côté. Eux, nous criaient de les coller sur nos flancs. Le sous-officier a crié: "Il n'y a plus que vos couilles qui n'ont pas encore été écrasées. Mais on va le faire tout de suite!". Là-dessus, ils ont recommencé à nous battre. Un peu plus tard, le sous-officier a dit que ça suffisait.

Nous avons été emmenés à l'entrée de la prison. Nous avons traversé 2 portes aux barreaux de fer. Il y avait une cour entre la porte d'entrée et celle du quartier. Alors que nous nous dirigeons vers le quartier, ils nous ont fait signe d'entrer dans une porte à droite. Ils nous ont ordonné de marcher de ce côté-ci et quand nous sommes arrivés devant une autre porte, ils ont recommencé à nous frapper. Puis il y a eu des cris comme des ordres, et toujours en continuant à nous frapper, ils nous ont emmené à la porte du quartier. Là mon frère est encore tombé et a pu se relever difficilement. nous avons du nous mettre au garde à vous devant la porte. Nous avions chacun un soldat à nos côtés. Ils nous criaient sans cesse: "Garde à vous salops! Collez vos bras sur le côté!". Ils ont crié à l'intérieur. 3 anciens ont accourus. Ils se sont mis au garde à vous et ont crié:

- " - A vos ordres mon commandant !
- Avez vous de la place?
- Oui mon commandant !
- Est ce que vous acceptez ces 2 là?
- Nous les acceptons mon commandant! "

La porte s'est ouverte et nous sommes entrés. On nous a conduit au quartier situé à droite. Quelques détenus sont venus vers moi, d'autres ont pris mon frère par le bras. Nos regards se sont croisés dans l'espace de quelques secondes. Son visage était ensanglanté et ses yeux étaient injectés de sang. Nous nous sommes regardés sans rien pouvoir nous dire. Il a fait quelques vers moi et a dit: "J'ai mal au coeur, je vais vomir". Il allait s'affaisser au sol mais les camarades l'ont attrapé par le bras et l'ont allongé sur une litière.

On m'a couché quelque part plus à l'intérieur. J'ai pu revoir mon frère qu'on a transporté près de moi. Le haut de son corps était dévêtu. Il se tenait accroupi sur un genou, la tête penchée, la bouche ouverte. J'ai appelé: "Ilhan, Ilhan !". Les autres m'ont répondu à sa place: "Ce n'est rien". J'ai pensé qu'il avait du s'évanouir. On l'a allongé sur le lit voisin. A ce moment là quelqu'un a dit: "Ses jambes ne tiennent plus!" "Malheur! Mon frère est devenu paralysé" me suis-je dit. La mort ne me venait pas du tout à l'esprit. Parmi les détenus, il y avait un étudiant en médecine qu'ils appelaient "docteur". Je l'ai vu tout à coups faire de la respiration artificielle à mon frère. Je me suis écrié:

" -Mon frère est mort n'est-ce pas?

-Mais non, il n'a rien, son pouls est faible nous essayons de le ranimer. "

15 minutes plus tard un sous-officier qu'on avait appelé est arrivé et a dit d'appeler un médecin. 15 autres minutes plus tard, un sous-officier "technicien de santé" est arrivé à son tour et a demandé qu'on appelle une ambulance. On a apporté une civière pour transporter mon frère. Il était là, si long, sa bouche ouverte, ses yeux mi-clos. J'ai voulu l'embrasser, les camarades m'en ont empêché. Il était parti à jamais, mort tout de suite, là. Que c'était dure d'accepter cette vérité! On lui faisait de la réanimation, mais en vain. Pourtant, je ne pouvais m'empêcher de regarder avec une lueur d'espoir...

Il a à peine 2 heures, au conseil, lorsque nous attendions la décision, il se levait et se promenait de long en large de temps en temps. Qu'il était beau mon frère à ce moment là! Ses joues étaient légèrement roses d'émotion. Il avait de belles moustaches, ses beaux yeux souriaient... Je m'étais dit que s'il venait avec moi, je l'aurais protégé. Or, il était mort!

"Qu'est ce que j'allais dire à sa fille de 3 ans, à sa Türküler? Qu'allais-je lui répondre si elle me demandait où était son père? Comme il aimait Türküler, et comme Türküler aimait son père... Qu'allais-je faire? Comment sa fille de 5 mois allait-elle apprendre à dire papa? Qu'allais-je dire à sa femme, la chère Gül? Comme nous étions unis... On nous a photographié une dernière fois ensemble, on nous a battus ensemble... Mais il est mort et moi je suis resté!" C'est ce que je pleurais à son chevet. Tous les détenus étaient au garde à vous près de leurs litières pour le rescencement. Des pleurs s'élevaient des rangs des progressistes et s'amplifiaient de plus en plus. Puis, on m'a sorti de ce quartier... (... n'a pas pu être déchiffré...)

J'allais tomber tout raide. On a noué mon gilet autour de ma tête. On m'a fait marcher 300 ou 400 mètres... et nous sommes arrivés au messe des officiers. Le sous-officier qui nous avait emmenés était là et regardait la télévision. "Monsieur Muzaffer, pourquoi ne nous as-tu pas dit que ton frère souffrait du coeur?" m'a-t-il dit. Mon frère n'avait jamais souffert du coeur et d'ailleurs j'étais assez conscient pour savoir qu'il était mort d'hémorragie cérébrale. J'ai continué à me taire. J'avais sans cesse soif et j'ai bu de l'eau. Puis on m'a pris et jeté dans une chambre vide de la "division G". Ils ont jeté par terre une sorte de matelas au guisé de lit. Les camarades détenus du quartier m'ont envoyé quelques couvertures, du lait, de l'eau et du yaourth. On m'a fait une piqure pour m'endormir. J'ai du m'assoupir un peu. Je parlais sans arrêt avec mon frère. Je voyais les soldats passer la tête par le judas pour me surveiller. Longtemps après il a

fait jour, j'aurais cru dormir des jours entiers...

Le samedi 8 Novembre, on m'a dit de me préparer. 2 camarades détenus sont venus pour m'habiller. Mes bras, mes poignets, mes mains étaient tout enflés. Les menottes ne passaient pas autours de mes poignets. Le soldat-gardien a dit: "Nous n'avons pas le droit de te laisser sortir d'ici sans les menottes". Alors il a dû les placer comme ça sans les fermer. Puis, on m'a mis dans une petite voiture cellulaire pour me conduire au "bloc A". J'ai remarqué plus tard 2 points sur ce sujet:

- Quand on nous avait fait monter dans la voiture, on ne nous avait pas passé les menottes. Or d'après le règlement toujours en vigueur, il est d'usage de passer les menottes aux prisonniers même pour traverser la cour entre 2 bâtiments. Ils avaient dû calculer qu'avec des menottes nous aurions pu nous défendre ne serait-ce que dans une certaine mesure.

- Ensuite, j'ai compris que cette voiture dans laquelle j'étais monté pour être emmené chez le procureur, bien que "petite", pouvait contenir au moins 10 détenus, mais comme elle n'était pas très haute ni très large, il était impossible de s'y tenir debout et il n'était pas facile pour 4 hommes de nous battre à leur aise. Ainsi leurs mouvements auraient été plus limités et notre passage à tabac aurait été beaucoup moins violent.

Tout cela démontre qu'on avait prévu bien à l'avance de nous battre.

Chez le procureur, on s'est montré compréhensif à mon égard. Au début je n'ai pas pu me retenir et j'ai pleuré. Ils ont attendus sans intervenir, puis ont inscrits ma déposition entièrement, honnêtement. Le lendemain, j'ai été conduit de nouveau chez le procureur. Mon dossier avait été apporté là auparavant. On a repris ma déposition et j'ai pu compléter ce qui y manquait. Le procureur m'a dit que seuls 3 des soldats étaient en mission lors de notre transport et qu'il faisait rechercher le 4. qui était monté dans la voiture sans être chargé de notre escorte. Quelques temps après, celui-ci aussi a pu être retrouvé.

Le sous-officier aurait d'abord déclaré qu'il n'était au courant de rien et qu'on ne nous avait battu que dans la voiture. Les soldats eux disaient que nous n'avions jamais été battus...

Lundi on m'a encore une fois conduit chez le procureur pour éclaircir quelques points". J'ai alors demandé si ma famille était informée sur ce qui s'était passé. Ils m'ont répondu que c'était à eux de les prévenir mais que si le commandement n'avait encore rien dit, je pouvais leur dire par quel intermédiaire je souhaitais qu'on prévienne ma famille...
(n'a pas pu être déchiffré...) ...qu'on prévienne notre avocat et ami de la famille depuis des années Halit Çelenk...
(n'a pas pu être déchiffré...) ...c'était le 4. jour...
(n'a pas pu être déchiffré...) ...n'était pas au courant...
(n'a pas pu être déchiffré...) ...Halit Çelenk a pu être informé. Ce soir là notre famille a pu être informée et le commandement de l'état de siège a dû faire une déclaration à ce sujet. Le lendemain Halit Çelenk est venu à Mamak. J'ai pu lui parler à travers 2 "cages" entourés de barbelés. Il m'a dit qu'il avait réclamé ma libération et que le procureur militaire avait donné un avis favorable, et que l'affaire en était à l'accord du commandant. Vers 21h00, après le recensement, on m'a dit de me préparer, que j'avais été libéré. On m'a emmené à l'entrée

principale par les chemins que nous avons déjà traversés avec mon frère. Mon oncle était là et m'attendait. Je lui ai dit: "Mon oncle, nous sommes partis à 2, mais je reviens seul!"

Quand je suis rentré à la maison, j'ai appris que le quotidien "Cumhuriyet" avait été fermé pour avoir publié la nouvelle de la mort de mon frère Ilhan sur 6 colonnes.

Il avait été décidé d'enterrer Ilhan le lendemain. L'annonce avait été déposée seulement au "Cumhuriyet" mais, le journal était désormais interdit. J'avais beaucoup d'amis parmi les journalistes. Nous avons pu glisser par leur intermédiaire une petite annonce dans les éditions d'Ankara du "Milliyet" et du "Hürriyet". Je suis allé à la morgue le lendemain matin. L'imam était en train de laver le corps de mon frère. Ses yeux étaient légèrement entrouverts. Sa lèvre supérieure était tendue comme si tout son corps lui faisait mal. Sa barbe avait légèrement poussé, la mienne encore plus... L'imam l'a lavé, moi j'ai pleuré. Puis je me suis penché sur son visage et j'ai embrassé sur ses yeux, son visage, toute sa figure. Je l'ai embrassé, embrassé, embrassé...

On a enmené sa dépouille à la mosquée de "Hacıbayram", nous marchions derrière. Là, nous avons enterré mon frère avec une cérémonie silencieuse et digne à laquelle ont participé tous les écrivains, journalistes, intellectuels, enseignants et autres personnes, progressistes, patriotes, révolutionnaires, démocrates qui avaient pu apprendre la nouvelle.

Si Ilhan Erdost était mort dans son lit, il aurait été naturel que toute la presse en parle. Mais à part "Dünya" aucun journal n'a même parlé de ses obsèques, bien qu'il n'y ait pas d'interdiction officielle. D'ailleurs "Dünya" rapportait cela inséré à la nouvelle de ma libération. Je souhaite que tous ceux qui sont reliés aux principes de la liberté et de la démocratie sachent comment fut tué Ilhan Erdost.

MUZAFFER ERDOST

extraits du reportage publié par le journal
"Milliyet" entre le 7 et le 10 Décembre 1980
avec l'autorisation de la junte militaire...

TERREUR D'ETAT

A LA PRISON MILITAIRE DE MAMAK

- " - Attention ! Garde à vous !
Repos ! Vous pouvez fumer...
- Merci mon commandant !
- En avant marche !
- Une deux trois quatre...Une deux trois quatre...
Tout pour la Patrie...Tout pour la Patrie !
Merci à toi seigneur...Longue vie à la Nation !
- Bon appetit !
- Merci mon commandant !
- Vous pouvez manger !
- Merci mon commandant ! "

Ce sont ce genre de "dialogues" qui vous accueillent à l'entrée de la prison militaire de Mamak, à Ankara.

- La prison déjà bien pleine, est maintenant remplie à ras bord avec l'intervention militaire du 12 Septembre. De nouveaux baraquements préfabriqués sont construits pour accueillir les nouveaux arrivants.

- De ce fait, 70 à 80 détenus sont entassés dans des quartiers faits pour 20-25 personnes.

- Dès leurs arrivées, les détenus sont considérés comme simple soldat et sont traités en tant que tel.

- Cependant, une discipline militaire plus rude que celles des casernes est en vigueur. Tout le monde est relié strictement à cette discipline, du simple détenu au commandant de la prison.

- La hiérarchie est très sévèrement appliquée. Les détenus doivent appeler "mon commandant" tout le personnel militaire, même les simples soldats, caporaux ou sergents, qui sont en général responsables d'eux.

- Si un responsable pénètre dans le couloir du quartier, les détenus sont prévenus par l'ordre "Attention!" et doivent, dans leurs quartiers, derrière les barreaux, se mettre au garde à vous, le visage tourné vers le mur et ne doivent plus bouger jusqu'à nouvel ordre.

- Si le responsable entre dans le quartier, les déte-

nus doivent à son ordre, se tourner et, toujours au garde à vous, écouter ses ordres les yeux braqués au plafond. Interdit pendant ce moment de faire le moindre geste ni de parler.

- Les caporaux ou sergents qui sont chargés de la surveillance des détenus, sont généralement armés de matraques. Les prisonniers ayant enfin compris le sens et le sérieux de cette discipline, il n'est plus nécessaire de recourir à la force et de les battre... Les cas d'indiscipline communes au personnel sont sévèrement punis.

- Tous les détenus ont la tête et le visage rasés. Ils doivent s'habiller "correctement" et porter la cravate de préférence. Le port de la ceinture est prohibé pour éviter qu'on s'en serve comme arme ou comme instrument de suicide. Dans le même esprit, les couteaux et fourchettes sont aussi interdits.

- Tous les détenus qu'ils soient de droite ou de gauche sont mélangés dans les quartiers. Un des leaders du parti du mouvement nationaliste "des loups gris" est nommé chef de quartier dans un quartier où plusieurs détenus de gauche sont aussi enfermés.

- Les responsables de la prison déclarent que le fait de mélanger ainsi les détenus de tendances opposées leur facilite le travail car tous savent que tout leurs gestes et paroles seront vus et rapportés sur le moment aux responsables.

- La discipline est accompagnée d'une double instruction: Une instruction militaire de caserne et une éducation de "l'idéologie Kémaliste".

- Chaque matin les détenus doivent s'aligner au couloir pour un premier recensement et doivent réciter en chœur le serment à la nation: "Je suis turc, juste, travailleur..." Même chose le soir où en plus ils sont fouillés ainsi que l'intérieur des quartiers, avant de se coucher après avoir chanté l'hymne national.

- Pendant la première partie de l'heure de promenade, on leur apprend à marcher au pas, à répondre correctement aux ordres de leurs commandants. Ils doivent faire aussi de la gymnastique et de l'entraînement de caserne. Pendant la seconde, ils marchent au pas dans la cour en chantant des marches militaires du genre: "Remplissons la méditerranée des têtes coupées de nos ennemis..."

- Pendant les heures de cours théoriques, les détenus doivent apprendre l'oeuvre de Mustafa Kemal Atatürk: Ils récitent à haute voix des morceaux choisis parmi les oeuvres d'Atatürk, au garde à vous devant les autres détenus et les responsables. Ceux-là coupent parfois la lecture d'un ordre et posent des questions sur Atatürk et le Kémalisme, et les détenus doivent y répondre toujours au garde à vous. Les erreurs sont immédiatement corrigées.

- Beaucoup de détenus savent les oeuvres d'Atatürk par coeur. Sur un ordre, ils peuvent réciter en criant de toutes leurs forces n'importe laquelle de ses discours...

- L'instruction du Kémalisme ne s'arrête pas là: Plusieurs enregistrements sont diffusés par les haut-parleurs de la prison. Ils contiennent des renseignements sur Atatürk, sa vie, des conversations et débats sur lui, et des chansons qu'il aimait.

- Il est interdit de se procurer tout autre livre que le Grand Discours d'Atatürk ou des livres écrits sur lui ayant l'approbation du commandement de la prison. La radio et la télévision sont aussi interdites. Cependant certaines émissions contenant des marches militaires et des chansons d'héroïsme

sont diffusées par les hauts parleurs...

- Dans le cadre de l'instruction du Kémalisme, seuls les drapeaux turcs et les posters d'Atatürk sont autorisés à être affichés aux murs de la prison.

- Le soir, après le repas, les détenus sont de nouveau soumis à l'entraînement militaire. Le repas lui, débute par une prière commune et se termine aussi par cela. On commence à manger avec l'ordre du responsable, on se lève de table ainsi et on lave la vaisselle ensemble sous la surveillance des soldats.

- Les soldats chargés de la surveillance des prisonniers sont souvent changés de poste de garde pour éviter qu'ils ne se nouent d'amitié avec les détenus.

- Les prisonniers politiques "plus importants", la plupart des condamnés à mort, sont placés dans des cellules d'isolement. Ceux là, n'ont pas le droit de se parler sans autorisation des gardiens.

- Les visites sont très restreintes et se limitent à 5 minutes par semaine et seulement pour les proches parents. Elle doivent s'effectuer en turc et sous le contrôle des responsables.

- Les avocats ne peuvent voir que 3 clients par semaine et seulement pendant 15 minutes, toujours sous surveillance...

- Tout ceux qui entrent et sortent à la prison sont fouillés jusqu'aux chaussures.

- La prison est entourée de fils barbelés et les alentours sont minés. Des chiens de garde sont lâchés dans la cour pendant la nuit. Des mitrailleuses "pour utilisation contre les masses" sont placées aux 4 coins...

- Ce reportage a pu être effectué dans un contexte bien défini, c'est pourquoi tout ne pouvait être dit...et n'a pas été dit...

EMİN ÇOLAŞAN
reporter du quotidien ..
"Milliyet"